

不道館

FUDOKAN DOJO

Fiche d'inscription Iaido

Saison : -

Dojo : ☐ A ☐ B ☐ D

(Dojo A : Marseille, Dojo B : Aubagne, Dojo D : Aix)



Informations licence FFJDA

☐ Déjà licencié à la FFJDA Numéro de licence :

☐ Nouvel adhérent

Participant

NOM :

PRENOM :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email :

Téléphone :

Représentant légal (si enfant mineur):

Photo d'identité

Fudokan Dojo – Maison de Quartier du Cabot -13009 Marseille

Association n° 3/18479 du 18 juillet 1988 - SIREN N° 423 147 297 - SIRET N° 423 147 297 00018 – Agrément Ministériel n° 3266S/12

06 31 08 91 12 – <http://www.fudokan-marseille.com> – fudokan.marseille@gmail.com

☐ J'ai déjà pratiqué un art martial : Durée / niveau :

Pièces à joindre lors de l'inscription

- ☐ Une photo d'identité ☐ Règlement intérieur signé
- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du laido en compétition. (*)

(*) Voir les conditions relatives au certificat médical sur notre site :

<http://www.fudokan-marseille.com/inscriptions/> (section « Certificat médical »).

Adhésion, autorisation parentale & droit à l'image

En signant, je reconnais :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des horaires des cours
- Avoir lu et accepter les informations détaillées de cette fiche d'inscription
- Pour les enfants mineurs, donner mon autorisation en tant que responsable légal

J'autorise l'association FUDOKAN :

- à prendre en charge l'élève mineur en cas d'accident. ☐ Oui ☐ Non
- à une libre utilisation de l'image de l'adhérent : ☐ Oui ☐ Non
- à m'envoyer par email toute information sur les activités du dojo : ☐ Oui ☐ Non
- à transmettre aux instances fédérales les données fournies dans cette fiche (enregistrement de licence) : ☐ Oui ☐ Non

A

le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable légal pour les mineurs.

Cadre réservé à l'administration

- ☐ Fiche d'inscription complétée et signée
- ☐ Photo ☐ Certificat médical
- ☐ Questionnaire médical

Règlement de cotisation

- ☐ Espèces
- ☐ Chèque à l'ordre de FUDOKAN :
- Nombre de chèque(s) :

☐ Licence ☐ Droit à l'image ☐ Règlement intérieur

Autorisation de droit à l'image

Dans le cadre de ses activités, le dojo peut être amené à prendre des photos et/ou des vidéos (stages, démonstrations, passages de grades, cours ...). Ces prises de vue pourront figurer sur le tableau d'affichage du club, dans la presse, sur les publications des instances fédérales, sur son site internet (<http://www.fudokan-marseille.com>) ainsi que sur les réseaux sociaux utilisés par l'association (compte Facebook de l'association).

En aucun cas, le support ne sera communiqué à des tiers ni utilisé à d'autres fins que celles précitées.

Important :

- vous avez à tout moment et sur simple demande écrite accès à ces supports
- vous pouvez revenir sur votre décision d'autoriser ou non la prise et la diffusion de films ou photographies
- vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces supports sur le site du club

Selon les articles 226-1 à 226-9 du Code Pénal, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Données personnelles (RGPD)

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA). A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourrait être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA licences@ffjudo.com, auprès de l'association Fudokan fudokan@free.fr ou directement dans votre espace licencié sur le site de la FFJDA.

Loi Informatique et liberté

L'association Fudokan s'engage à ne pas communiquer les données recueillies à des fins de prospections, y compris à d'autres associations. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez du droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

Tarifs

Moins de 15 ans	170 € (licence (56 €) et adhésion à l'association (10 €) incluses)
Nouveaux adhérents (1ère année)	170 € (licence (56 €) et adhésion à l'association (10 €) incluses)
A partir de la 2^e année	350 € (licence (56 €) et adhésion à l'association (10 €) incluses)
Déjà inscrit•e•s au Kendo Fudokan	Licence de Iaido : 56 € Cours : gratuits

* Toute inscription au dojo est due pour la saison en cours. En aucun cas, l'association Fudokan ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect de l'engagement.

* Les chèques sont faits à l'ordre de « FUDOKAN », à remettre au moment de l'inscription. Les paiements par virement ne sont pas autorisés.

Matériel

L'équipement pour pratiquer est le suivant : Kendogi, Hakama, Bokuto, zoris.

Horaires et lieux des cours

Les cours se déroulent à Marseille à l'adresse suivante (Dojo A) :

Maison de Quartier du Cabot, 24 boulevard des Alisiers, 13009 Marseille.

Le :

- Mercredi : de 18h30 à 19h45
- Samedi : de 11h00 à 12h30

Ou à Aubagne (Dojo B) :

Gymnase Mouren (Salle de Gymnastique), Avenue Maximilien Robespierre, 13400 Aubagne

Le :

- Lundi : de 19h30 à 21h30
- Vendredi : de 12h à 13h45

Ou à Aix-en-Provence (Dojo D) :

Association Lou Casteu, 50 place du chemin de l'horloge, 13090 Aix-en-Provence

- Jeudi : de 12h à 14h

Professeurs

Les cours sont assurés par :

- Catherine ALEXANDRIDES, Iaido 5^e Dan
- Patrice COLLARDEZ, Iaido 3^e Dan